

## **Procès-verbal** Conseil d'École de l'ESPE de l'académie de Strasbourg

**Séance du 12 décembre 2018**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018**
2. **Election du Président du Conseil d'école (parmi les personnalités désignées par le Recteur)**
3. **Informations du directeur**
4. **Pédagogie**
  - 4.1. **Conditions d'accès en masters**

### **ETAIENT PRESENTS :**

#### **1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'école et des usagers**

##### **a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**

Anemone GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET

##### **b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**

Richard CABASSUT, Claire METZ

##### **c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**

##### **d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**

Laurent BARRIERE

##### **e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**

Olivier DELFORGE

##### **f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'Espé, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**

Logan ELLES, Alexis KALBE

## 2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Pascale BERGMANN, François GAUER

## 3) Personnalités extérieures

### a) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Jenny-Patricia LEVY, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX, Brice SCHOBEL

### b) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

## Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT, Michel DENEKEN

## Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

## AVAIENT DONNE PROCURATION :

Mathilde HOVER	➤ Procuration à Alexis KALBE
Vincent KULA	➤ Procuration à Jenny-Patricia LEVY
Isabelle LEBRAT	➤ Procuration à Richard CABASSUT
Christophe MARCHAND	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Dominique MEYER-BOLZINGER	➤ Procuration à Pascale BERGMANN
Marc RENNER	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Marjorie ROUGIER	➤ Procuration à Olivier DELFORGE
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Richard CABASSUT

## ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Hélène BOUR, Lionel BOYON, Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM, Béatrice MULLER, Bertille NOEL BRUNEAU, Anaïs VERY

La séance débute à 9h10.

Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg, préside la séance jusqu'à l'élection du nouveau président du Conseil d'école. Il informe l'assemblée de l'état de la situation suite à l'attentat de la veille au soir. Il salue le grand calme des Strasbourgeois et explique que des modulations seront possibles si besoin, notamment en ce qui concerne les examens qui se déroulent en ce moment. Des étudiants ont été confinés jusqu'à très tard dans la nuit, dans des restaurants ou bars, à la BNU, etc. On sait qu'au moins deux étudiantes ont été témoins de la mort de personnes, une cellule psychologique a été mise en place.

Ce jour est un jour de deuil.

Philippe Clermont ajoute que les étudiants sont inquiets mais que les cours continuent. Une souplesse est demandée aux enseignants et les épreuves de substitution seront sûrement plus nombreuses que d'habitude.

Michel Deneken propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes, ce qui est fait.

Il informe le conseil que la Rectrice et lui-même ont proposé au ministère la nomination de Philippe Clermont en tant qu'administrateur provisoire jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur. Il semble acté que les ESPE seront renommées en INSPE (Institut Nationale Supérieur du Professorat et de l'Education) ; l'Université fera tout pour aider personnels et étudiants à franchir ce pas.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018**

**Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **2. Election du Président du Conseil d'école (parmi les personnalités désignées par le Recteur)**

Philippe Clermont souhaite la bienvenue à Madame Hélène Bour et informe le conseil que la personne proposée par la Région est une femme (Elsa Shalck), ce qui ne remet pas en cause le vote de la séance précédente concernant la parité du conseil.

Un appel à candidature doit être fait en séance parmi les membres nommés par la Rectrice pour l'élection du président du conseil d'Ecole. Daniel Payot se porte candidat, Philippe Clermont lui cède la parole.

Daniel Payot a été sollicité par la Rectrice, bien qu'il soit à la retraite et professeur émérite depuis septembre 2018. Il retrace brièvement sa carrière (professeur de philosophie, président d'université, adjoint au maire de Strasbourg chargé de la culture et enfin retour à l'université et directeur d'un laboratoire de recherche). En tant que professeur émérite, il continue à suivre des thèses.

Michel Deneken est heureux d'avoir suggéré à Madame la Rectrice la candidature de Daniel Payot. Son expérience dans l'enseignement et même son engagement politique sont un plus pour occuper ces fonctions et feront de lui un président qui sera de bons conseils. Il ne faut pas voir les réformes comme agressives, mais il faut toujours en saisir la chance.

Richard Cabassut demande si les INSPE seront dirigées par académies ou par sous-ensembles.

Michel Deneken peut nous assurer que l'INSPE de Strasbourg ne sera pas un sous-ensemble d'une INSPE académique, il sera tenu compte des spécificités (dans le Grand-est, nous avons la chance de pouvoir faire valoir des spécificités). La situation sera vue au cas par cas et tiendra compte des situations locales. En tant que composante de l'université de Strasbourg, il faudrait l'assentiment de son conseil d'administration pour changer son statut, ce à quoi il inviterait à voter contre.

Pascale Bergman souligne le rôle joué par Daniel Payot dans la fusion des trois universités à Strasbourg et se réjouit de sa candidature.

Michel Deneken invite Daniel Payot à quitter la salle le temps du vote, puis fait lecture des différentes procurations. Monsieur Elles est sollicité comme scrutateur.

**Daniel Payot est élu à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et représentés moins un vote blanc.**

Michel Deneken cède la place à Daniel Payot pour présider le conseil d'Ecole.

### **3. Pédagogie : conditions d'accès en masters**

Philippe Clermont rappelle qu'un conseil restreint se tiendra après cette séance

Il détaille les disciplines pour lesquelles il y a des modifications par rapport à l'année précédente.

**En master MEEF 1<sup>er</sup> degré polyvalent :** L'an dernier un groupe avait été supprimé à Strasbourg, pour la rentrée suivante, il s'agit d'équilibrer les choses et de supprimer également un groupe à Colmar (soit 30 places). Il s'agit également de s'inscrire dans la nouvelle offre de formation, en proposant une formation de qualité à coût constant et en tenant compte de la montée en charge de la licence de Sciences de l'éducation.

Par ailleurs, l'équipe enseignante est réduite à Colmar (seulement 18 enseignants), même s'ils sont épaulés par le collègues de Strasbourg. D'autre part, il rappelle qu'il est difficile de trouver des tuteurs dans le Haut-Rhin et qu'il y a déjà eu une augmentation du nombre de stagiaires cette année. Enfin, il faut tenir compte des vœux des étudiants qui souhaitent davantage faire leur année de M1 à Strasbourg. Pour l'instant, le nombre de places au concours est stable.

**En master MEEF 2<sup>d</sup> degré :**

- Parcours Histoire-géographie : le document diffusé est à corriger, c'est finalement la même capacité d'accueil (50) que l'an passé qui est à maintenir. Ces capacités sont toujours discutées entre l'ESPE et les composantes.
- Parcours EPS : en concertation avec le nouveau doyen, la capacité d'accueil a été fixée à 60 places (chiffre constant depuis 3 ans), mais on suppose que les représentants des étudiants à la CFVU au CA de l'université demanderont à ce qu'elle soit portée à 70. En sachant que 25 étudiants au maximum réussissent le CAPEPS, si le nombre de place augmente, le pourcentage d'échec augmentera également. Il ne s'agit pas d'accueillir des étudiants avec une faible moyenne qui partiraient déjà en situation d'échec. Se rajoutent également aux M1 les étudiants de M2 qui ont échoué au concours l'année précédente et qui s'y représentent, ce qui augmente le nombre d'inscrits (environ 110 étudiants). Les enseignants se trouvent dans la difficulté face à ce nombre important d'étudiants à préparer. La plupart d'entre eux font des heures complémentaires et une collègue en longue maladie n'a pu être remplacée. On constate leur épuisement. Par ailleurs, certains responsables pédagogiques vont quitter leurs fonctions, il est difficile de trouver de nouveaux volontaires. Il s'agit de réfléchir à la qualité de la formation qu'on souhaite offrir.

François Guier rappelle que l'objectif de la préparation au concours est de permettre au plus grand nombre de le réussir. Paradoxalement, il est parfois essentiel de restreindre l'accès pour voir augmenter le nombre de lauréats. Cela va dans le sens de la réussite des étudiants.

Richard Cabassut s'interroge sur la répartition qui sera faite des stagiaires dans la grande académie, notamment pour les parcours où il y a peu d'effectifs. Il explique par ailleurs que lorsqu'on s'appuie sur des statistiques, il faut les observer sur du long terme. Pour information, il y a moins de démission chez les fonctionnaires stagiaires lorsqu'ils ont raté une fois le concours.

Brice Schobel revient sur la suppression d'un groupe de fonctionnaires-stagiaires à Colmar, sachant que 30 stagiaires équivalent à 15 postes. Jusqu'à présent, la répartition se faisait à raison de 60% sur le Bas-Rhin et 40% pour le Haut-Rhin. Il ne faudrait pas que la décision de l'ESPE impacte le vivier haut-rhinois.

Philippe Clermont rassure l'assemblée car la suppression d'un groupe de 30 étudiants concerne l'année de M1, pas celle de M2, donc pas les fonctionnaires stagiaires.

Le vivier ne va pas se tarir, car c'est l'académie de Strasbourg qui détermine la répartition Haut-Rhin/Bas-Rhin des stagiaires.

Alexis Kalbe souhaite savoir si les capacités ont changé pour le parcours PIMS (Pratique et Ingénierie de la Médiation Sociale).

Philippe Clermont explique qu'il y a trois parcours en master Encadrement éducatif et que les collègues de cette équipe pédagogique ont souhaité harmoniser le nombre de places (18 places dans chaque parcours), sachant qu'en PIMS cette année il n'y a que 8 inscrits.

Pascal Marquet ajoute que ce chiffre de 18 correspond à une capacité à la fois souhaitable et raisonnable.

**Les conditions d'accès en master sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Le calendrier des prochaines séances du conseil d'École n'a pas encore été fixé. Philippe Clermont et Daniel Payot doivent se concerter. Trois séances devraient avoir lieu d'ici fin juin 2019.  
L'information sera communiquée dès que possible par mail.

La séance est levée à 10h20.

Fait à Strasbourg le 26 février 2019

L'Administrateur provisoire de l'ESPE



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'École



Daniel PAYOT

Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN

